

DELIBERATION DU CONSEIL

N°2021-09/41C

Objet : CONVENTION DE MECENAT AVEC LA FONDATION DE L'UNIVERSITE DE PERPIGNAN VIA DOMITIA.

L'an deux mille vingt et un, le 29 septembre, le Conseil de Communauté, dûment convoqué, s'est réuni à 18h30, à la salle Marcel Oms à Alénya, sous la présidence de Thierry DEL POSO, Président.

Nombre de membres afférents au Conseil :	37	Vote :	Pour :	35
En exercice :	37		Contre :	0
Présents :	30		Abstention :	0

Présents : Dominique ANDRAULT, Eliane BERDAGUER, François BONNEAU, Joëlle CANAVY, Danielle CULAT, Thierry DEL POSO, Alain FERNANDEZ, Jacques FIGUERAS, Magali FONTENEAU, Ange GARCIA, Jean GAUZE, Pascale GUICHARD, Valérie LISSARRE, Thierry LOPEZ, Jean-André MAGDALOU, Christophe MANAS, Marie-Claude PADROS, Anne-Marie PEGAR-BOIX, Angèle PEREZ, Nathalie PINEAU, Pierre ROGE, Colette ROIG, Katia ROMAGOSA, Pierre ROSSIGNOL, Manon SABARDEIL, Louis SALA, Suzanne SICARD, Thierry SOLDÀ, Eva SOUBIELLE, Sylvie TORRES.

Absents excusés ayant donné procuration : Myriam DARDENNE donne pouvoir à Pascale GUICHARD
Marie-Thérèse NEGRE donne pouvoir à Nathalie PINEAU
Robert OLIVE donne pouvoir à Jean-André MAGDALOU
Jean ROMEO donne pouvoir à Thierry DEL POSO
Jean-Jacques THIBAUT donne pouvoir à Thierry SOLDÀ

Absents excusés : Stéphane CALVO, Thierry SIRVENTE.

Secrétaire de séance : Jean-André MAGDALOU

Date de convocation : 22 septembre 2021

Le Président expose à l'Assemblée,

La Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia soutient la recherche et l'enseignement supérieur.

Créée en 2008, elle fait le lien entre l'université et le monde socio-économique. Elle s'implique au quotidien dans la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et s'engage à faire émerger des projets innovants.

Aussi, la Fondation UPVD collecte des fonds afin de créer les conditions de la réussite et les opportunités économiques de demain.

Ses donateurs sont des entreprises, des institutions, des collectivités territoriales et des particuliers désireux de s'engager à ses côtés dans le développement et le rayonnement du territoire.

Sollicitée par la Fondation UPVD, la Communauté de Communes Sud Roussillon a par délibération 2019-09/44C du 18 septembre 2019 décidé de contribuer au capital de la Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia à hauteur de 10.000 € par an pendant 2 ans à compter de 2020.

Il est proposé de renouveler cette participation pour une période de 4 ans, de 2022 à 2025 inclus.

Il convient de formaliser cette participation et les obligations de chacun dans une convention.

EN CONSEQUENCE, LE CONSEIL DE COMMUNAUTE APRES EN AVOIR VALABLEMENT DELIBERE, ET A L'UNANIMITE DES PRESENTS,

↳ **DECIDE** de contribuer au capital de la Fondation de l'Université de Perpignan Via Domitia à hauteur de 10.000 € par an pendant 4 ans à compter de 2022, soit 40 000 euros sur la période 2022-2025 ;

↳ **APPROUVE** les termes de la convention de mécénat, ci-annexée ;

↳ **AUTORISE** le Président à signer toutes pièces utiles à ce dossier dont la convention de mécénat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme,
Le Président

